

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00658
Numéro SIREN : 513 009 605
Nom ou dénomination : A.R.A

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/005595

ARA SAS
Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Procès-verbal de décision du 05 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le 5 juin à 17 heures, les associés de la société ARA, société par actions simplifiée au capital de 101 000 euros, dont le n° d'identification est 513 009 605, au RCS d'Annecy, se sont réunis au siège social à Seynod, 4 allée des Passerines, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Était présents :

- | | |
|---|----------------------------|
| - M Joël BERARD, pleine propriété, | représentant 5050 actions |
| - M Joël BERARD, usufruit, | représentant 5050 actions |
| - Indivision enfants BERARD, nue-propriété, | représentant 5 050 actions |
| - Total du capital représenté | 10 100 actions |

L'assemblée est présidée par M Joël BERARD

Le président met à la disposition de l'assemblée :

- Les rapports du Président
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

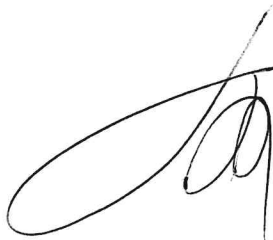
Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du projet de réduction du capital
- Pouvoirs

Première décision :

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidence, annule la décision prise par l'assemblée générale du 26 novembre 2020 de réduire le capital de 34 000 € ; cette décision n'ayant jamais réalisée.

Elle approuve **le projet de réduction de capital non motivée par des pertes** présenté, à hauteur de 40 400 € **par l'annulation de 2 actions sur 5**. Les actions créées en 2010 soit les numéros de 1001 à 1300, les actions créées en 2011 soit les numéros de 2301 à 4500, les actions créées en 2012 de 4501 à 5700, sont donc annulées.



Cette réduction de capital donne également lieu à une valorisation des actions au prix de 21 € l'action et par conséquent une plus-value de $21 \text{ €} - 10 \text{ €} = 11 \text{ €}$ par action qui sera taxée soit au taux forfaitaire de 12.80 % (plus prélèvements sociaux de 17.2 %) soit inclus dans les revenus avec un abattement de 65 % pour une détention de plus de 8 ans.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Deuxième décision :

L'assemblée générale donne tout pouvoir au Président afin de réaliser les formalités nécessaires et notamment de convoquer à nouveau l'assemblée afin d'entériner cette décision à défaut d'opposition.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance

Signatures

Laurent BERARD

Nicolas BERARD

Caroline BERARD

Joël BERARD

pour copie conforme



ARA SAS
c/o Joël BERARD
4, allée des Passerines VIEUGY
74600 SEYNOD